



Número de Révision: 005.0

Date de sortie: 04/10/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	BONDERITE C-AK 4181-L AERO	Numéro IDH:	596905
Type de produit/utilisation recommandée:	Nettoyant		
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887 (appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER: H290 - PEUT ETRE CORROSIF POUR LES METAUX.
H314 - PROVOQUE DE GRAVES BRULURES DE LA PEAU ET DE GRAVES LESIONS DES YEUX.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
CORROSIF POUR LES METAUX	1
CORROSION CUTANEE	1B
LESIONS OCULAIRES GRAVES	1

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention: P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.
P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.

Intervention: P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P304+P340+P310 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Consulter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Numéro IDH: 596905

Nom du produit: BONDERITE C-AK 4181-L AERO

Stockage:
Élimination:

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Sodium hydroxide	1310-73-2	10 - 30
Diethanolamine	111-42-2	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Si des buées ou vapeurs de ce produit sont inhalées, amener immédiatement la personne à l'air frais. Obtenir une aide médicale si des symptômes se déclarent ou persistent.
Contact avec la peau:	S'il y a contact avec la peau, la rincer avec de grandes quantités d'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	S'il y a contact avec les yeux, les rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes et obtenir une aide médicale immédiate.
Ingestion:	Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Administrer un ou deux verres d'eau ou de lait. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente ou souffrant de convulsions.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Utiliser les supports appropriés au matériel environnant.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Porter un vêtement de protection totale. Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Ce produit est un mélange aqueux qui ne brûlera pas. S'il s'évapore au point d'assèchement, le résidu solide présente un risque modéré d'incendie.

Produit ou gaz issus de la combustion:

À la décomposition, ce produit émet de l'oxyde de carbone, du bioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Endiguer la matière déversée lorsque possible. Bien aérer la zone. Ne pas laisser le produit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage:

Ramasser la matière déversée à l'aide d'un absorbant inerte comme du sable ou de la vermiculite. Placer dans un contenant hermétique correctement étiqueté. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées de ce produit. Bien laver avant manipulation.

Stockage:

Pour le stockage sûr, le stockage au niveau ou au-dessus 40 °F (4.4 °C) Garder le contenant fermé hermétiquement et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Sodium hydroxide	2 mg/m3 Ceiling	2 mg/m3 PEL	Rien	Rien
Triéthanolamine	5 mg/m3 TWA	Rien	Rien	Rien
Diéthanolamine	1 mg/m3 TWA Fraction inhalable et vapeurs. (PEAU) Fraction inhalable et vapeurs.	Rien	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

Assurer une ventilation locale et générale d'échappement afin d'éliminer et d'empêcher efficacement l'accumulation de vapeurs ou buées générées lors de la manutention de ce produit.

Protection respiratoire:

Si la ventilation est insuffisante pour empêcher efficacement l'accumulation d'aérosols, de buées ou de vapeurs, une protection respiratoire NIOSH/MSHA appropriée doit être fournie.

Protection des yeux:

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau:

Gants étanches, résistants aux produits chimiques. Le port d'un tablier et de chaussures imperméables est recommandé.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Jaune clair
Odeur:	Doux
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	> 12.0
Pression de vapeur:	Indéterminé
Point / zone d'ébullition:	> 212 °F (> 100°C)
Point/domaine de fusion:	Indéterminé
Densité/Densité relative::	1.30 - 1.32 à 25 °C (77°F)
Densité de vapeur relative:	Indéterminé
Point d'éclair:	Aqueux. N'a pas de point d'éclair.
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Indéterminé
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non applicable
Solubilité:	Complet
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Indéterminé
Teneur VOC:	6.5 % (calculé)
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	À la décomposition, ce produit émet de l'oxyde de carbone, du bioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire.
Produits incompatibles:	Les nitrites peuvent réagir avec les amines organiques pour former des nitrosamines qui peuvent causer un cancer. Réaction avec des acides forts.
Réactivité:	Ce produit réagit avec les acides. Ce produit réagit avec les acides.
Conditions à éviter:	Éviter le contact avec les acides.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Les buées, les vapeurs ou le liquide peut causer une irritation grave ou des brûlures.
Contact avec la peau:	Le contact avec la peau ou les muqueuses causera des brûlures graves et possiblement, une ulcération. Peut causer une réaction allergique de la peau.
Contact avec les yeux:	Le contact avec les yeux peut causer des brûlures graves et des dommages permanents aux yeux.
Ingestion:	L'ingestion peut causer des brûlures aux lèvres, à la cavité buccale, aux voies respiratoires supérieures, à l'œsophage et possiblement aux voies digestives.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Sodium hydroxide	Rien
Diethanolamine	Oral LD50 (Rat) = 710 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 1.82 g/kg

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Sodium hydroxide	Irritant Corrosif		Yeux
Diethanolamine	Corrosif Irritant	Allergène	Foie Respiratoire

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Sodium hydroxide	Non	Non	Non
Diethanolamine	Non	Groupe 2B	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Ce produit contient un agent chélatant.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Division: 8
Numéro d'identification: UN 1824
Groupe d'emballage: II

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Sodium hydroxide solution
Division: 8
Numéro d'identification: UN 1824
Groupe d'emballage: II

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
Division: 8
Numéro d'identification: UN 1824
Groupe d'emballage: II

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exemptés d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 04/10/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.